

Derniers enregistrements des pratiques 2016

Question :

Les récoltes de tournesol sont faites, et celles de maïs se terminent. Quelles sont les données à enregistrer sur mon exploitation ?

Réponse :

Pour répondre à la Conditionnalité et ne pas risquer d'être mis en défaut lors d'un contrôle, il est effectivement nécessaire de tenir à jour ses enregistrements de pratiques d'exploitation.

Pour chaque parcelle de l'exploitation, vous aurez, normalement, déjà indiqué :

- le numéro et la surface de l'îlot,
- la culture,
- la date de semis,
- le type de sol,
- les différents apports de fertilisation azotés (type d'engrais, fumier, lisier, date, nombre d'unités, surface épandue). Chaque apport doit être détaillé.
- les apports totaux d'azote (dans le cas où les apports finaux sont supérieurs à ce que préconise le plan prévisionnel de fertilisation, rassemblez les éléments le justifiant : résultats des outils d'aide à la décision, des données de météo locale, etc....
- les différents apports phytosanitaires (date de traitement, nom commercial du produit, quantité ou la dose par hectare épandue, la surface traitée dans la parcelle).

Vous devez maintenant compléter :

- la date de récolte ou de fauche,
- le rendement réalisé,
- les modalités de gestion des résidus (enfouis, exportés...),
- la gestion de l'interculture (repousses ou CIPAN ou dérobee).

Vous trouvez un cahier d'enregistrement éditable à partir du site internet de la Chambre d'agriculture de la Vienne « www.vienne.chambagri.fr », rubrique « *gérer mon exploitation* ».

Gilles ROUX – Carine PASSELANDE CATALA
Chambre d'agriculture de la Vienne

☎ Vivonne 05.49.36.33.60 ☎ Bonneuil-Matours 05.49.85.87.80
☎ Montmorillon..... 05.49.91.01.15 ☎ Mirebeau 05.49.50.44.29